

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de ville de la Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 20 février 2006, à 20h00, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur O'Donnell Bédard, Maire  
Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller  
Monsieur Jacques Coulombe, conseiller  
Monsieur Michel Croteau, conseiller  
Monsieur Guy Jacob, conseiller  
Monsieur Claude Lessard, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller

**7287- Ouverture de la séance**

Le Maire, monsieur O'Donnell Bédard, déclare cette séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

**7288 - Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance régulière du 20 février 2006 en y ajoutant toutefois les points suivants:

- Réclamation Bell Canada;
- Fosses septiques;
- Rapport de la MRC;
- Transport adapté;
- Zoo

**7289 – Acceptation des procès-verbaux des délibérations des séances des 16 et 23 janvier 2006**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte le procès-verbal de la séance du

Conseil municipal tenue en date du 16 janvier 2006, après y avoir apporté la modification suivante soit enlever Monsieur Guy Jacob dans les présences puisqu'il était absent.

### **7290 – Acceptation des listes et rapports mensuels**

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de janvier 2006;
- Réconciliations bancaires au 31 janvier 2006;
- Rapports budgétaires au 31 janvier 2006.

### **7291 – Certificats de crédits disponibles**

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 2006-025 à 2006-042 inclusivement, tels que préparés par la secrétaire-trésorière, à l'exception du certificat numéro 2006-026 concernant un chèque à la MRC de la Jacques-Cartier au montant de 23 558,50\$ représentant le 1<sup>er</sup> versement de la quote-part pour l'année 2006.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no 7249 en date du 3 décembre 2005, le Conseil a demandé à la MRC de la Jacques-Cartier, ce qui suit:

- 1) Que le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2004, tel que validé par les vérificateurs, soit remboursé aux municipalités participantes selon la même formule de calcul utilisée pour l'établissement des quote-parts du budget 2005;
- 2) A défaut, que ledit remboursement soit appliqué en crédit aux quote-parts établies par l'adoption du budget d'opération 2006;

3) Qu'un règlement et/ou une politique administrative soit adoptés afin d'instaurer une procédure permettant le remboursement des trop-perçus aux municipalités à chaque année sur la base des états financiers des vérificateurs de la M.R.C. de la Jacques-Cartier de l'année précédente.

CONSIDÉRANT QU'aucune réponse ou discussion n'a été faite à la suite de cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun suivi n'a été apporté;

Le Conseil décide de conserver ledit chèque de 23 558,50\$ jusqu'à ce qu'une réponse nous soit donnée.

### **7292 – Rapport de l'inspecteur**

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Jacques Coulombe et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois de janvier 2006.

### **7293 – Rencontre avec la Sûreté du Québec**

Monsieur Jacques Tessier a assisté à une rencontre avec la Sûreté du Québec. Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme M. Jacques Tessier comme personne responsable de la sécurité publique tel que demandé à la page 12 du Plan d'organisation des ressources policières et de transmettre à la S.Q. et à la MRC nos priorités pour l'année 2006 soit:

- 1) La vitesse sur la route;
- 2) La sécurité sur l'eau;
- 3) Les vols de chalets;
- 4) Et l'utilisation du panneau de signalisation de vitesse à quelques reprises durant la période estivale.

### **7294 – Assurances collectives**

Il est proposé par M. Jacques Coulombe, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la secrétaire-trésorière à inscrire M. Denis Bourgault au régime d'assurance-médicaments de Desjardins Sécurité Financière.

### **7295 – Demandes du Club Nautique**

Monsieur Jacques Coulombe informe les membres du Conseil des demandes du Club Nautique tout en mentionnant qu'il doit rencontrer le conseil d'administration du Club Nautique qui doit se réunir en mars prochain. Il assistera à cette réunion et nous fera part par la suite des développements dans ce dossier. Ce point est donc reporté à la prochaine réunion.

### **7296 – Acceptation de la dérogation mineure pour le 1050, Chemin Thomas Maher**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1050, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

ATTENDU QU'un avis public à cet effet a été publié dans le journal Le Courrier de Portneuf, le 29 janvier 2006.

ATTENDU QU'aucune personne intéressée n'a manifesté d'opposition à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte la dérogation mineure au 1050, Chemin Thomas Maher, Lac St-Joseph.

### **7297 – Taxes scolaires**

La secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil des demandes de citoyens à savoir si le Conseil peut communiquer avec la Commission Scolaire de la Capitale par lettre demandant une diminution de taxes scolaires en tenant compte du statut particulier des résidents de Ville de Lac-Saint-Joseph. Après

discussion, il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil ne fasse aucune démarche puisqu'une opinion a déjà été émise à l'effet que tous les propriétaires d'immeubles, peu importe le nombre d'immeubles qu'ils possèdent, doivent payer des taxes scolaires et que ça ne donnerait rien de faire une telle démarche.

#### **7298 – Avis de motion concernant une modification au règlement de zonage concernant le terrain des Petits Frères des Pauvres**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Guy Jacob, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour modifier le règlement de zonage concernant le 800, Chemin Thomas Maher.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7299 - Avis de motion, règlement d'emprunt pour la réfection du Chemin Thomas Maher**

**AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Claude Lessard, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour l'exécution des travaux de réfection du Chemin Thomas Maher ainsi qu'un emprunt au montant de 1 600 000\$ pour en défrayer le coût.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

#### **7300 – Rapport du comité d'urbanisme**

Monsieur Michel Croteau informe les membres du Conseil qu'une réunion du comité d'urbanisme a eu lieu le 13 février 2006 concernant le dossier du 998, Chemin Thomas Maher. Le propriétaire demande un permis pour faire un agrandissement sur pilotis sur un immeuble qui est déjà dans le lac. Monsieur n'est pas propriétaire du fond de terrain puisque l'immeuble est dans le lac. Il y aura une rencontre avec le propriétaire cette semaine et un rapport sera soumis par la suite. Il faudra faire un changement dans la réglementation éventuellement.

### **7301 – Réclamation de Bell Canada**

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil de la réception d'une réclamation de Bell Canada suite au bris de leurs installations lors de la chute d'un arbre sur le Chemin Thomas Maher. Monsieur Jacques Tessier se souvient de cet incident et ajoute que nous avons demandé l'assistance du service des incendies pour venir enlever l'arbre dans le chemin. La réclamation a également été adressée à Ville de Ste-Catherine qui a nié toute responsabilité dans cette affaire. Nous avons donc remis la réclamation à nos assureurs qui vont faire le suivi.

### **7302 – Fosses septiques**

L'inspecteur en bâtiments, Monsieur Denis Bourgault a préparé un résumé des fosses septiques que nous avons sur chaque propriété. Il faudrait trouver un moyen de contrôler la vidange des fosses, soit en demandant aux citoyens de nous transmettre une copie de leur facture, soit en accréditant une ou deux compagnies qui s'engagerait à communiquer avec M. Bourgault pour qu'il puisse se rendre sur les lieux et obtenir une copie de la facture. Ce point est reporté à la prochaine réunion pour permettre à Monsieur Bourgault de faire quelques démarches à ce sujet.

### **7303 – Rapport de la réunion de la MRC**

#### **Transport adapté**

M. O'Donnell Bédard informe les membres du Conseil des discussions du Conseil des Maires quant au transport adapté. Chaque municipalité doit produire un plan de développement afin de fournir le transport adapté. Il est convenu que la secrétaire-trésorière préparera ledit plan de développement offrant le service sur le territoire de Ville de Lac-Saint-Joseph seulement, un jour/semaine, lorsque nous aurons des demandes. Nous ne paierons que les frais d'administration puisque nous n'avons actuellement aucun transport à effectuer mais il est obligatoire d'adhérer à ce service.

#### **Zoo**

M. O'Donnell Bédard informe les membres du Conseil des développements dans le dossier du Zoo de Québec. Le Préfet, Monsieur Giroux a fait des projections

concernant les coûts de chacun pour la relance du Zoo. Ces coûts étant basés sur la valeur foncière, la Ville de Lac-Saint-Joseph serait celle qui serait la plus taxée soit environ 50,00\$ par propriétaire alors que partout ailleurs le coût est de 3,00\$ à 10,00\$. Monsieur Bédard attend de voir si les démarches pour conserver le Zoo seront poursuivies mais entend bien contester avec d'autres maires de la MRC.

### **Programme de gestion des matières résiduelles**

Suite à une rencontre qui a eu lieu à Ste-Catherine concernant la quote-part à payer à la CMQ, il a été constaté que Ville de Lac-Saint-Joseph était facturée et payait à deux endroits différents alors que nous ne sommes pas desservis par la CMQ. En conséquence, des pourparlers ont été entrepris pour corriger la situation et nous devrions recevoir une réponse sous peu.

### **7304 - Levée de la séance**

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 22h15.

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**

---

**O'Donnell Bédard**  
**Maire**